

L'ESSENTIEL PASS ORONDIS® PLUS ORTIVA® UNE ASSOCIATION INNOVANTE À LARGE SPECTRE



syngenta®

 **Orondis® Plus**

- **Composition :**
100 g/l oxathiapiproline
- **Formulation :** OD
(Suspension concentrée huileuse)
- **Cibles :** voir détails au verso
- **ZNT Organismes aquatiques :**
voir détails au verso
- **DRE :** 48 heures
- **DSPPR :** 3 mètres
- **Emballage :** 1 litre

Pass

 **Ortiva®**

- **Composition :**
250 g/l azoxystrobine
- **Formulation :** SC (Suspension concentrée)
- **Cibles :** voir détails au verso
- **ZNT Organismes aquatiques :**
voir détails au verso
- **DRE :** 6 heures en plein champ
et 8 heures en milieu fermé
- **DSPPR :** 3 mètres
- **Emballage :** 5 litres

MODES D'ACTION

• Oxathiapiproline

La substance active d'**ORONDIS® Plus** agit à différentes étapes clés du cycle du mildiou et bloque son développement. Très rapidement après application, l'oxathiapiproline pénètre dans les organes, étant **à l'abri du lessivage** dès 1h. Il diffuse de façon **translaminare** et présente une **systémie acropétale** permettant la protection des feuilles émergentes. Son activité lui confère une **excellente efficacité** et une **longue durée d'action**.

• Azoxystrobine

La substance active d'**ORTIVA®** intervient sur de nombreuses phases de développement des champignons, les empêchant de se développer. L'azoxystrobine présente un triple mode d'action: **contact**, **diffusant** et **effet translaminare**.

Composition du pack

1 x 1 L ORONDIS® Plus
+ 1 x 5 L ORTIVA®

Conditions d'emploi

0,15 L/ha ORONDIS® Plus
+ 0,75 L/ha ORTIVA®

AVANTAGES



Nouvelle famille chimique



Large spectre de l'association



Excellente efficacité
et persistance d'action



Excellente tenue au lessivage



- Appliquer en préventif.
- L'utilisation d'un adjuvant sur oignon permet d'optimiser l'efficacité.

Renseignements
Techniques

0 825 00 05 52

Service 0,15 € / min
+ prix appel

renseignements.techniques@syngenta.com

Tableau des usages – PASS ORONDIS® Plus ORTIVA®

CULTURES AUTORISÉES UNIQUEMENT		ORONDIS® Plus	ORTIVA®
Oignon, ail, échalote	Cibles	mildiou	rouille de l'ail, hétérosporiose, mildiou, stemphyliose, pourriture grise, sclérotiniose
	Dose AMM (dose recommandée)	0,2 L/ha (0,15 L/ha recommandée)	1 L/ha (0,75 L/ha recommandée)
	Nombre d'appli. max.	3/an ⁽³⁾	3/an ^{(3) (4)}
	Stades d'application	à partir de BBCH 13	BBCH 14 à 48
	Délai Avant Récolte	7 jours	14 jours
	ZNT aquatique ⁽¹⁾ / DVP ⁽²⁾	5 mètres	20 mètres dont DVP 20 mètres
Laitue *plein champ uniquement	Cibles	mildiou (<i>Bremia</i>)	mildiou (<i>Bremia</i>), oïdium, cercosporiose
	Dose AMM	0,15 L/ha	1 L/ha (0,75 L/ha recommandée)
	Nombre d'appli. max.	2/cycle et 2 cycles/an ⁽³⁾	2/an ^{(3) (4)}
	Stades d'application	BBCH 15 à 49	BBCH 14 à 49
	Délai Avant Récolte	7 jours	7 jours en plein champ
	ZNT aquatique ⁽¹⁾ / DVP ⁽²⁾	5 mètres	20 mètres dont DVP 20 mètres
Tomate, aubergine *uniquement sous abri	Cibles	mildiou	mildiou, alternariose, cladosporiose, oïdium
	Dose AMM (dose recommandée)	0,2 L/ha (0,15 L/ha recommandée)	1 L/ha sur mildiou 0,8 L/ha sur alternariose, cladosporiose, oïdium (0,75 L/ha recommandée)
	Nombre d'appli. max.	3/an ⁽³⁾	3/an ⁽³⁾
	Stades d'application	BBCH 15 à 89	BBCH 16 à 89
	Délai Avant Récolte	3 jours	3 jours
	ZNT aquatique ⁽¹⁾ / DVP ⁽²⁾	5 mètres	-

(1) ZNT aquatique: Zone Non Traitée par rapport à un point d'eau temporaire ou permanent.

(2) DVP: Dispositif Végétalisé Permanent.

(3) Respecter un intervalle minimum entre les applications de 7 jours.

(4) Ne pas appliquer sur sols artificiellement drainés.

ORONDIS® PLUS - Attention - H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



ORTIVA® - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrément MPO2249: distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

ORONDIS® PLUS - AMM N° 2190598 - Composition: 100 g/l oxathiapiprolin * - P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases) P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. Agiter avant l'application Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas rejeter les eaux usées des serres hors sol directement dans les eaux de surface. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

* Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta et * substance active d'origine Corteva.

ORTIVA® - AMM N° 9700332 - Composition: 250 g/l azoxystrobin * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe 1 Pour protéger les eaux souterraines, suite à une utilisation sur pomme de terre, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant de l'azoxystrobin plus d'une fois tous les deux ans. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 % pour les usages sur «graines protéagineuses» d'hiver. SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit plus d'une fois par an sur sols artificiellement drainés pour les usages sur «graines protéagineuses» de printemps, «haricots écossés frais», «haricots et pois non écossés frais», «légumineuses potagères sèches» et «pois écossés frais». SPe2 Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sols artificiellement drainés pour les usages sur pomme de terre, «artichaut», «chicorées - production de racines», «choux à inflorescence», «choux pommés», «choux feuillus», cultures florales et plantes vertes, fines herbes, «oignon», «poireau», infusions, «laitues» et PPAM non alimentaires. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur «artichaut», asperge, «carottes», «chicorées-production de racines», «céleri-branché», «choux à inflorescence», «choux pommés», «choux feuillus», «cucurbitacées à peau comestible», «cultures florales et plantes vertes», «fines herbes», fraises, «cucurbitacées à peau non comestible», «navet» en plein champ, «poivron», «oignon», «poireau», «salsifis», infusions, «laitues» et PPAM non alimentaires. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur radis sous abri ouvert au moment du traitement et sur «arbres et arbustes d'ornement». SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre et «pavot».

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées: se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**